

## **Concentration dans l'industrie minière et construction de l'espace régional : le cas du Nord-Pas-de-Calais de 1850 à 1914**

Il s'agit ici de rappeler quelques idées s'intégrant à une réflexion sur les rapports entre le capitalisme de la région lilloise et le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais. Les capitaux du textile de Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières, associés à ceux de l'industrie sucrière, ont en effet contrôlé la plus belle part des charbonnages du Pas-de-Calais depuis les débuts de l'exploitation dans les années 1850, et ont ensuite étendu leur mainmise tant sur le bassin du Pas-de-Calais que sur celui du Nord, tout en continuant à s'intéresser aux charbonnages belges. Ils se sont ainsi assurés le contrôle de l'essentiel des ressources houillères françaises : en 1886, la production du bassin du Nord-Pas-de-Calais représente plus de la moitié de la production française de charbon, et, en 1913, les deux tiers. Dans cet ensemble, les charbonnages du Pas-de-Calais sont prépondérants depuis 1877 (date à laquelle leur production dépasse celle du Nord) : en 1913, ils représentent les trois quarts de la production du Nord-Pas-de-Calais, et la moitié de la production française de charbon ; la perle de ce sous-ensemble est constituée des Mines de Lens, premier charbonnage de France en 1900 (devant Anzin).

Comment les capitaux de la région lilloise ont-ils réussi à maintenir leur emprise sur ces ressources ? Et quels ont été les effets de la concentration financière des charbonnages du Nord et surtout du Pas-de-Calais, sur la région lilloise d'une part, et sur le bassin minier d'autre part ?

### **I. La mainmise des Lillois sur le charbon du Pas-de-Calais (et du Nord).**

*La progression des investissements houillers des groupes textiles de la région lilloise.*

Les Lillois ont joué un rôle capital dans la « conquête du bassin du Pas-de-Calais » (M. Gillet) qui commence dans les années 1840. On peut tenter de reconstituer la trame chronologique de leurs investissements miniers d'après deux sources qui demeurent lacunaires (en raison de la forme civile de la plupart des sociétés de charbonnages), les actes de sociétés et les annuaires des valeurs cotées à la Bourse de Lille :

Années 1840 : création de deux sociétés d'études et de recherches : les sociétés Bigo et Casteleyn, respectivement à l'origine des Compagnies de Courrières et de Lens.

1852 / 1855 : fondation de la Société des Mines de Lens (au capital de 3 M.F en 1856) par dix personnes dont sept industriels et négociants lillois, dans le sucre et le lin : Jules Casteleyn, fabricant de sucre ; son beau-frère Amé Tilloy-Casteleyn ; Scrive-Labbe ancien filateur de lin ; son fils Scrive-Bigo ; la SNC Théodore Barrois frères, filature de lin et de coton ; Alfred Descamps-Danel, négociant et filateur de lin ; Ange Descamps-Crespel, filateur de lin. Les liens familiaux sont si nombreux entre ces sept Lillois que les Mines de Lens apparaissent dès le début comme une affaire familiale, celle du clan Scrive-Bigo-Danel et des Tilloy (- Crespel et Casteleyn). Les trois autres sont : Eugène Grimonprez, négociant à Roubaix (beau-frère d'Alfred Motte, industriel à Roubaix) ; Destombes, négociant à Tourcoing ; Edmond Lebon, « propriétaire » à Flines Les Raches. Roubaix-Tourcoing ne pèse alors que 17,4 % du capital.

1873 : prise de contrôle de la compagnie de Meurchin lors de sa transformation en S.A. Son siège social est transféré de Béthune à Bauvin, où réside son président, le raffineur de sucre Léon Lefort. Vingt ans plus tard, Clainpanain (constructions métalliques à Lille) préside le conseil d'administration, où on trouve aussi des fabricants de toiles d'Armentières (Hurtrel-Béghin et Charles Lacherez).

1884 : prise de contrôle de la compagnie de Carvin lors de sa transformation en S.A. Son siège social est alors transféré à Lille. La famille Descat (teinturiers et fabricants de tissus à Lille et Roubaix), commanditaires historiques de la firme Kuhlmann (chimie minérale à Lille) détient alors plus de 15 % du capital, mais on trouve également au C.A. Ovigneur, fabricant de toiles à Lille, et des négociants comme Lecocq (charbons) et Testelin (vins).

---

<sup>1</sup> Professeur agrégé d'histoire, docteur en histoire économique et sociale contemporaine, Université de Lille 3, I.R.Hi.S. – U.M.R. 8529 CNRS-Lille 3. Auteur de *Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914*, thèse sous la direction de Jean-Pierre Hirsch, Université de Lille 3, soutenue à Lille le 8 décembre 2007.

1896 : création d'une nouvelle S.A. des mines de Marly qui reprend l'actif de l'ancienne société liquidée en 1882. Le siège social est fixé à Lille. Les fondateurs sont surtout des industriels de Lille, Seclin et Haubourdin (Hector Wargny-Cousin, allié à Cousin-Devos, fabricant d'amidons, glucose et huiles à Haubourdin ; Achille Desurmont, filateur de lin à Seclin).

Outre ces sociétés dont les Lillois sont fondateurs ou repreneurs, on repère, à travers les listes d'administrateurs<sup>2</sup>, la progression des participations à partir des années 1880 et 1890, dans dix compagnies du Pas-de-Calais surtout, mais aussi du Nord :

- 3 participations majoritaires (Ostricourt ; La Clarence ; Crespin) dans lesquels on retrouve les Tilloy, fabricants de sucre à Courrières ;
- 2 participations minoritaires devenant peut-être majoritaires au début du XX<sup>e</sup> siècle : Béthune et Thivencelles. A Béthune, au début du XX<sup>e</sup> siècle, on trouve au C.A. le trio Léon Thiriez (filateur à Lille, également administrateur à Marles) – Léon Salmon (fabricant de toiles à Armentières) - Albert Degouy (fabricant –négociant en toiles, Lille).
- cinq participations minoritaires, dans les deux « vieilles » compagnies du Nord, Aniche (3 administrateurs sur 8 après 1907, dont André Bernard-Tilloy, raffineur de sucre et distillateur) et Anzin (Edouard Agache administrateur à partir de 1899), mais aussi dans trois petites compagnies périphériques (Marles, Ferques, Flines les Raches).

Au total, on remarque :

1°) quant à l'origine des capitaux : que si le secteur textile (en fait linier et cotonnier) reste prépondérant, il est de moins en moins exclusif (au profit de la construction métallique, de la chimie, des divers négoce) ; que les charbonnages restent fondamentalement des affaires lilloises, même si Armentières se lance dans l'aventure à partir des années 1870, tandis que Roubaix-Tourcoing semble rester en retrait (mais une part des titres se diffuse à Roubaix-Tourcoing : Albert Motte -fils d'Alfred, et neveu d'Eugène Grimonprez, fondateur- devient administrateur des Mines de Lens en 1892, puis président en 1907).

2°) que malgré la pénétration des sociétés métallurgiques après 1905<sup>3</sup>, à la veille de la guerre, le négoce et l'industrie de la région lilloise participent au capital d'au moins 13 des 28 sociétés concessionnaires (et pas les moins productives). Ils contrôlent au moins Lens (totalement), Ostricourt, Carvin, La Clarence et Béthune dans le Pas-de-Calais, et Crespin dans le Nord<sup>4</sup>.

3°) Enfin, à mesure que l'emprise lilloise s'est étendue sur les charbonnages du NPC, les liens entre les conseils d'administration se sont multipliés (après 1875 selon Marcel Gillet) ; se sont ainsi formés des groupes composés de sociétés-sœurs : le plus important et le plus ancien est le groupe Tilloy (Lens, Ostricourt, La Clarence, Crespin) ; plus récent est le groupe Thiriez (Béthune, Marles). Ces groupes ont des extensions en Belgique.

### *Un horizon transfrontalier.*

Les Lillois ne bornent pas, loin s'en faut, leurs investissements charbonniers au bassin du Nord-Pas-de-Calais. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle ils se sont intéressés au bassin de Mons (Belgique) et, au cours de la fièvre des années 1835-1838, le groupe Beaussier (directeur de la Monnaie de Lille de 1817 à 1840, et fondateur de la Banque de Lille en 1836) avait fondé quatre S.A., représentant un capital de près de 5 M.F. En 1912, dans l'annuaire des valeurs cotées à la Bourse de Bruxelles, on ne trouve pas moins de cinq charbonnages belges ayant des administrateurs de la région lilloise, notamment :

- Les charbonnages de Limbourg-Meuse, S.A. fondée en 1907, qui apparaît comme une société-sœur des Mines de Béthune : on retrouve au C.A. le trio Thiriez-Salmon-Degouy.
- Les charbonnages du Nord du Flénu (bassin de Mons), S.A. fondée en 1873, et comptant dans son C.A., André Bernard-Tilloy, fabricant de sucre à Courrières, administrateur des Mines d'Aniche.

<sup>2</sup> Celles de l'annuaire des valeurs cotées à la Bourse de Lille, dont on ne dispose qu'à partir de 1892

<sup>3</sup> Ainsi De Wendel souscrit la presque totalité de l'augmentation de capital des Mines de Crespin-Nord en 1905 ; achète en 1908 les Mines de Marly (société liquidée en 1905), prend une participation dans les Mines de La Clarence en 1913. D'autre part, en 1908, six concessions périphériques sont accordées, au profit de sociétés métallurgiques (« consortium de Longwy » notamment) (Marcel Gillet, *Les charbonnages du Nord de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mouton, Paris-La Haye, 1973, p. 74-77 et 86).

<sup>4</sup> La S.A. des Mines de Marly a été liquidée en 1905, et achetée par la firme De Wendel en 1908.

En outre, on retrouve aussi Léon Salmon comme commissaire de surveillance de la Société houillère d'Anderlues (bassin de Charleroi) (Marcel Gillet).

En outre, Codaccioni indique dans sa thèse (1976), la présence, dans les successions de Lillois morts entre 1908 et 1910, des titres de charbonnages de la Ruhr (not. sté de Dahlbusch)

### *Le financement : les recettes du capitalisme familial appliquées à une industrie lourde.*

Revenons au bassin du Nord-Pas-de-Calais. Le financement des compagnies minières se réalise dans le cadre d'un capitalisme hybride, qui croise les recettes du capitalisme anonyme et du capitalisme familial, et qui permet à la fois la croissance de l'exploitation et le contrôle du capital.

En 1913, les deux tiers des sociétés de charbonnages du Nord-Pas-de-Calais ont conservé la forme juridique de sociétés civiles par actions, malgré la loi de 1893 (sur les S.A.) qui les autorise (mais ne les oblige pas) à se transformer en S.A. c'est-à-dire en sociétés commerciales par actions, et qui attribue désormais à toute société par actions créée après cette loi le statut de société commerciale<sup>5</sup>. C'est que cette forme hybride de société, qui représente pour le capitalisme régional une expérimentation juridique importante et, pour le droit français, une forme sociale inédite, c'est-à-dire une société *sui generis*, qui n'est prévue ni par le Code civil ni par le Code du commerce, permet de combiner les avantages de la société civile et ceux de la société par actions, et d'échapper aux obligations afférentes à l'une en s'appuyant sur les libertés de l'autre.

En tant que sociétés civiles, elles échappent au droit commercial et ne sont donc pas soumises à l'obligation de publicité (des statuts et des résultats). Aux sociétés commerciales par actions elles n'empruntent pas que la division du capital en actions, plus adaptée aux nécessités financières d'une industrie lourde (négociabilité plus aisée des parts sociales et recours au marché financier) : elles retiennent aussi la limitation de la responsabilité de l'actionnaire au montant de son apport (alors que les membres d'une société civile sont personnellement et indéfiniment responsables des pertes sociales) et la nomination d'un conseil d'administration. Mais la forme civile permet aux administrateurs de s'affranchir du contrôle des actionnaires (actionnaires passifs), de se coopter, et d'être nommés à vie. Et d'établir des clauses relevant de la « liberté des conventions », qui permettent de verrouiller le capital, par exemple en instaurant un droit de préemption au profit du conseil d'administration. Et même lorsque ce droit de préemption est supprimé, si les actions restent nominatives, leur transfert est soumis à la procédure de l'inscription sur les registres de la société, l'identité du nouvel actionnaire est alors contrôlée.

La Société des Mines de Lens incarne parfaitement ce modèle, qui transfère dans l'industrie lourde les pratiques des groupes familiaux du textile (avec cet avantage que la société civile présente sur la SNC : le secret y est plus complet<sup>6</sup>). Le caractère familial de son conseil d'administration est ainsi fortement affirmé : la propriété des trente actions nécessaires pour être administrateur n'est pas nécessairement individuelle mais peut être collective (familiale), et la transmission des sièges est de fait héréditaire.

Quant au financement, il permet le maintien du contrôle :

1°) Les conditions de la naissance de la Société des Mines de Lens montrent le rôle déterminant de l'insuffisance initiale des fonds propres : elle a menacé l'indépendance financière et limité les ambitions des Lillois impliqués dans les deux sociétés d'études et de recherches à l'origine des sociétés de Courrières et de Lens : la société Bigo<sup>7</sup> et la société Casteleyn<sup>8</sup>. En 1849, les membres de la société Bigo ont signé avec la Compagnie de Douchy une convention par laquelle celle-ci financerait les premiers travaux et obtiendrait en échange plus de 60 % des actions de la société d'exploitation à créer ; c'est pourquoi ils se retrouvent minoritaires dans la société de Courrières fondée en octobre 1852. Quant à la Société des Mines de Lens, fondée en février 1852, elle manque aussi de capitaux : son capital nominal est fixé à 1 M.F, mais seuls 300 000 F sont versés. Elle signe donc en 1852 avec la

<sup>5</sup> Désormais c'est la forme qui prime l'objet, et toute société par actions créée après cette loi est une société commerciale.

<sup>6</sup> Toute société commerciale, y compris les SNC (sociétés en nom collectif) doit déposer ses statuts au greffe du tribunal de commerce, et soumettre ses livres au paraphe de son président.

<sup>7</sup> Fondée (en 1839 ?) par Émile Bigo-Danel, imprimeur et maire de Lille, et son beau-frère et associé Léonard Danel.

<sup>8</sup> Fondée (à la fin des années 1840 ?) par Jules Casteleyn, son beau-frère Tilloy-Casteleyn, tous deux fabricants de sucre à Courrières, et Antoine Scrive-Labbe, filateur de lin à Lille. – Ces deux sociétés (Bigo et Casteleyn), déjà liées par de multiples alliances matrimoniales, ont en outre conclu en 1849 une convention de quasi participation croisée, qui en faisaient des sociétés-sœurs.

Compagnie de Vicoigne (participation des Mines d'Anzin) une association en participation, qui est le prélude à une fusion des compagnies de Lens, Vicoigne et Dourges (dans laquelle Vicoigne s'est aussi intéressée), et qui, en attendant l'autorisation de la fusion (demandée en octobre 1853), permet de faire financer par Vicoigne les premiers grands travaux. Mais trois ans et demi plus tard (août 1855), le gouvernement impérial refuse d'autoriser une fusion qui aurait donné raison à ceux qui, comme Mimerel, craignaient la mainmise de la Compagnie d'Anzin sur toutes les concessions du Nord et du Pas-de-Calais. De ce fait, la société en participation Vicoigne-Lens est liquidée. Lens doit donc à la fois rembourser les avances de Vicoigne, et trouver les fonds propres nécessaires au financement de ses travaux d'exploitation. C'est pourquoi dans ses nouveaux statuts sociaux (décembre 1855), son capital social est triplé : le capital nominal s'élève désormais à 3 M. F (3000 actions nominatives de 1000 F), sur lesquels 900 000 F sont versés (la proportion de 30 % est maintenue). Les apports supplémentaires proviennent en fait des associés qui, minoritaires à Courrières, préfèrent s'en retirer définitivement en 1855, et concentrer leurs investissements à Lens : il valait mieux contrôler totalement une seule société que d'avoir des participations minoritaires dans plusieurs. C'est pour la même raison que Lens parvient à rembourser complètement en une seule année les avances de Vicoigne (capital, intérêts et indemnités) qui « s'élevaient à un chiffre fort important » (novembre 1856)<sup>9</sup>.

2°) Le capital versé (900 000 F) reste largement insuffisant, mais l'actionnariat s'élargit rapidement, ce qui est censé faciliter la réalisation des éventuels appels de fonds ultérieurs. L'élargissement est néanmoins contrôlé. Ainsi, durant les trois premières années (1856 à 1858), une série de transferts d'actions permet de faire passer le nombre d'actionnaires de 10 à 29, les 19 nouveaux actionnaires recevant 41 % du capital. Ils sont essentiellement recrutés dans les cercles de parents et d'alliés, mais on tient aussi à intéresser « très sérieusement » Édouard Bollaert, ingénieur des Ponts et Chaussées, choisi comme « agent général chargé de l'exécution de toutes les délibérations du Comité d'administration » (il achète alors 91 actions), et rapidement marié à une fille Tilloy (v.1860).

3°) Le financement repose quasi exclusivement sur l'autofinancement (amortissement immédiat des « dépenses de développement », dépréciations de l'actif, et mises en réserves). Il explique à lui seul la croissance considérable des fonds propres au cours de la période : de 900 000 F versés en 1855, ils passent à 1,8 M. en 1860 ; à 23 M. en 1880 ; à 53 M. en 1900 ; à 59 M. en 1906<sup>10</sup>. Aucun appel de fonds sur le reste du capital nominal sur toute la période étudiée. Aucune émission d'actions nouvelles non plus : le capital reste verrouillé, au profit d'un cercle relativement restreint d'actionnaires. Quant à l'endettement, il est très limité. Durant toute la période 1860-1914, la Société des Mines de Lens n'émet que deux emprunts obligataires peu élevés, dont la souscription est réservée aux actionnaires, et dont le montant s'adapte aux capacités financières de ces derniers (comme dans les S.A. textiles après 1895) : en 1860, elle décide un emprunt de 1,5 M.F, dont elle n'émet que 1 M. (en deux tranches, l'une sur 12 ans, l'autre sur 6) ; en 1893, un emprunt de 3 M.F sur 12 ans maximum, effectivement émis à hauteur de 2,336 M.F seulement, pour en limiter la souscription aux seuls actionnaires. L'essentiel de l'endettement est donc à court terme, comme dans le textile, mais on ne connaît pas son volume ni sa composition.

La Société des Mines de Lens représente sans aucun doute un cas exemplaire, par son indépendance à l'égard du marché financier, et par le montant énorme de ses réserves (qui suscite la convoitise de plus d'un actionnaire parisien au début du XXe siècle) : en 1901, tandis que la réserve légale est statutairement plafonnée à 10 M.F, l'ensemble des réserves atteindrait le double ; en 1911, 35 M.F<sup>11</sup>. A l'opposé, Ostricourt, et surtout Béthune réalisent des émissions obligataires fréquentes et au montant de plus en plus considérable après 1901<sup>12</sup>. Mais en général, l'autofinancement est largement prépondérant (Marcel Gillet) ; seule la moitié des compagnies minières du NPC font appel à l'endettement obligataire (Gérard Tassin) ; et les émissions

---

<sup>9</sup> Registre des P.V. d'assemblées générales de la Société des Mines de Lens, 10 novembre 1856 (C.A.M.T., Roubaix, 1994 055 008)

<sup>10</sup> A partir de 1907, il est impossible de savoir car la présentation des comptes sous la forme du bilan (actif / passif) renforce paradoxalement son opacité : il est désormais impossible de connaître la part des bénéfices affectés à l'autofinancement.

<sup>11</sup> Rapport d'inspection de la succursale de la Banque de France à Lille, 1911.

<sup>12</sup> Exemple : Béthune, compagnie minière la plus endettées, émet en 1892, en 1895, en 1899 et 1903, quatre emprunts de 5 M.F chacun, puis en 1907 et en 1911, deux emprunts de chacun 15,95 M., et en 1913, un emprunt de 25,95 M.F

d'obligations, qui connaissent une première poussée entre 1893 et 1898, puis se développent surtout après 1904, sont largement privilégiées par rapport aux émissions d'actions.

## **II. Les charbonnages intégrés au système financier lillois : un magot retenu sur place.**

En raison de l'importance de l'autofinancement, la valeur nominale des actions de charbonnages est rapidement devenue insignifiante, eu égard à leur valeur « réelle » (comme parts dans les fonds propres). Ainsi à Lens (document 3). Pour les familles fondatrices, elles représentent un magot, dont la valeur s'accroît d'ailleurs en Bourse de Lille, qui rapporte de beaux dividendes (voir plus loin), et que les Lillois s'efforcent de ne pas partager et de retenir sur place. Léonard Danel, président des Mines de Lens de 1876 à 1905, veille ainsi à circonscrire les transferts au cercle des familles déjà actionnaires et à éviter toute aliénation réelle. Mais le contrôle du magot n'est pas seulement maintenu au niveau micro-économique, mais aussi par l'intégration des charbonnages dans le système financier lillois.

### *Les charbonnages au cœur du système familial des banques régionales.*

Cette intégration se fait, comme d'habitude au sein du capitalisme régional, par les liens personnels : administrateurs communs et alliances matrimoniales.

Depuis au moins 1858<sup>13</sup>, les familles fondatrices des Mines de Lens (Bigo, Danel, Descamps, Crespel, Tilloy) figurent parmi les principaux actionnaires de la banque Verley, Decroix & Cie, et Amé Tilloy-Casteleyn, 3<sup>ème</sup> actionnaire de Lens, est président du conseil de surveillance de la banque jusqu'à sa mort en 1865. A l'inverse, Charles Verley-Bollaert, gérant de la banque, est membre (suppléant) du comité de surveillance des Mines de Lens depuis 1899, et son père à partir de 1911. D'autre part, des liens familiaux se sont noués entre les gros actionnaires de Lens, et les gérants de la banque : en 1884, Charles Verley-Crouan marie son fils Charles à Élisabeth Bollaert, fille d'Édouard Bollaert-Tilloy (et sœur de Félix Bollaert) ; l'année suivante, il marie son fils Pierre à Marie-Josèphe Bigo, fille de Bigo-Danel (2<sup>ème</sup> président des Mines de Lens, de 1859 à 1876) ; au début du XXe siècle, Georges Verley, cousin germain des deux précédents, épouse une fille de Crespel-Tilloy.

L'intégration des charbonnages est encore plus évidente au sein de la constellation du Crédit du Nord. Dès 1865 (transformation de l'ancien Comptoir d'Escompte de l'arrondissement de Lille en Société de crédit industriel et de dépôts du Nord, sous l'égide du C.I.C.), deux fondateurs, administrateurs ou gros actionnaires des Mines de Lens entrent au conseil d'administration du (futur) Crédit du Nord : Désiré Scrive-Bigo<sup>14</sup> (fondateur et administrateur des Mines de Lens d'avril 1864 à sa mort en février 1895) et Charles Crespel-Tilloy (12<sup>ème</sup> plus gros actionnaire de Lens en 1858), qui devient président du C.A. du Crédit du Nord et le reste jusqu'à sa mort en 1897.

Ensuite, les liens se resserrent davantage entre les Mines de Lens et la constellation du Crédit du Nord. En 1881, à la mort de Frédéric Kuhlmann (qui avait été un ardent promoteur de la banque en 1848, son plus gros actionnaire en 1848, et dont les neveux Théodore puis Eugène Kiener, avait été directeurs du Crédit du Nord de 1853 à 1876), Crespel-Tilloy devient président du C.A. de la S.A. des Établissements Kuhlmann. En 1898, son fils Albert lui succède au C.A. du Crédit du Nord, puis l'année suivante, entre au C.A. des Mines de Lens. En 1905, Théodore Barrois (on est sous ce nom administrateur de Lens de père en fils depuis 1859) devient vice-président de la société Kuhlmann. En outre, les administrateurs ou gros actionnaires de Lens sont de plus en plus nombreux au C.A. du Crédit du Nord : Auguste Descamps-Crespel de 1877 à 1895 (fondateur et administrateur des Mines de Lens de 1858 à 1876, puis vice-président de 1876 à 1892) ; Albert Cazeneuve-Kiener de 1894 à 1898<sup>15</sup> ; Ernest Tilloy, de 1899 à 1901 (il succède à la mort de son père Tilloy-Delaune, fils de Tilloy-Casteleyn, au C.A. des Mines de Lens). Et si un administrateur des Mines de Lens n'est pas lui-même administrateur du Crédit du Nord, ce

---

<sup>13</sup> Liquidation de la banque J. Decroix & Cie (Caisse commerciale du Nord), refondée sous la raison sociale Verley, Decroix & Cie (Caisse commerciale de Lille).

<sup>14</sup> Administrateur du Crédit du Nord de 1865 à 1895, et vice-président à partir de 1880

<sup>15</sup> Il succède à son père Valentin Cazeneuve au C.A. des Mines de Lens en décembre 1892. Son père a été administrateur de Lens de 1866 à 1892.

peut être son fils ou son frère : ainsi Eugène Motte entre au C.A. du Crédit du Nord en 1897, cinq ans après l'entrée de son frère Albert au C.A. des Mines de Lens (celui-ci devient Président des Mines de Lens en 1907).

Dans les années 1890, la constellation du Crédit du Nord agglomère la S.A. des mines de Carvin (dont la prise de contrôle date de 1884) : deux de ses présidents successifs, Albert Delsol (premier président, à partir de 1884) et Louis Boudenoot, sont aussi administrateurs de la société Kuhlmann ; un autre administrateur, le filateur Théophile Boittiaux, est aussi administrateur du Crédit du Nord (à partir de 1899) ; les assemblées générales des Mines de Carvin se tiennent au siège social du Crédit du Nord. D'autres mines sont aussi, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, dans l'orbite du Crédit du Nord : celles du groupe Tilloy (Ostricourt, La Clarence, Crespin, Aniche) ; celles du groupe Thiriez (L. Thiriez est administrateur du Crédit du Nord en 1912).

Par ailleurs, les familles du textile et du sucre, actionnaires des charbonnages, qui forment un noyau de plus en plus large d'actionnaires communs entre les banques régionales et locales, contribuent aussi, par l'enchevêtrement de plus en plus dense des liens familiaux, à renforcer la solidarité entre ces banques, intégrées en un véritable système familial.

Sans doute les banques régionales sont-elles les principaux banquiers de ces sociétés de charbonnages qui leur sont liées, dans une forme d' « insider lending », (Naomi Lamoreaux). Elles drainent aussi les dépôts et le papier commercial du bassin minier, en y étendant leur réseau de succursales ou comptoirs : d'abord dans le Pas-de-Calais, et d'abord Verley, Decroix & Cie (qui établit un comptoir à Béthune dès 1872, à Carvin avant 1886, à Lens en 1888) tandis que H. Devilder et le Crédit du Nord s'installent plus tardivement et plus faiblement (le Crédit du Nord s'établit à Béthune seulement en 1895, puis surtout dans le bassin du Nord, Valenciennes et Douai en 1900 et 1905, et enfin à Lens en 1911).

### *Chasse gardée du marché financier lillois.*

Les charbonnages sont aussi au cœur du marché financier lillois. La Bourse de Lille, où le Parquet a été créé en 1861 pour la « négociation des valeurs locales et des valeurs industrielles ayant un rapport avec la localité » (c'est-à-dire en fait pour la négociation des valeurs de charbonnages qui s'étaient considérablement multipliées depuis le début des années 1850), reste, sur toute la période, spécialisée sur les valeurs de charbonnages (pas seulement celles du Nord Pas-de-Calais d'ailleurs, ce qui lui donne un rayonnement national). En 1900, même si elles ne représentent plus que 32 % des valeurs cotées, contre plus de la moitié en 1861, elles représentent encore plus de 80 % de la capitalisation boursière et des dividendes distribués ; c'est de loin le secteur le plus animé (les deux tiers des cotations) et l'unique moteur du marché boursier lillois. En 1912, même si leur poids dans la capitalisation nominale a baissé de 42,6 % à 30 %, elles représentent encore 76 % de la capitalisation boursière, et sont, plus encore qu'avant 1900, l'unique source d'activité de la Bourse de Lille (85 % minimum des cotations entre 1900 et 1910).

Or, à partir des années 1880, la corporation des agents de change se referme sur des individus ayant tous contractés des alliances dans le milieu d'affaires lillois, ou recrutés en son sein. Le premier et le plus marquant de ces recrutements est celui, en 1882, du Breton Alexandre Crouan, né à Brest, mais depuis deux ans, beau-frère de Charles Verley, gérant de la banque Verley, Decroix & Cie. Au total, au printemps 1900, deux familles lilloises contrôlent cinq des six charges : les Fauchille (filateurs de lin) ont la main sur trois charges, dont les titulaires sont cousins (Leys, Liagre, Fauchille) ; les Verley (banquiers), directement ou indirectement, sur deux autres (Crouan, Denoyelle).

Ces liens intimes entre le milieu d'affaires local, la première banque régionale et le Parquet de la Bourse de Lille, placent le marché financier lillois sous l'emprise d'une puissante communauté (pour ne pas dire symbiose) d'intérêts, et contribuent à le fermer à tout agent extérieur. Ce qui explique ces « influences locales » dénoncées par des actionnaires parisiens de charbonnages, comme responsables de la sous-valorisation de leurs titres et de fluctuations anormales des cours. Ainsi, lors du scandale boursier de la fin 1900 – début 1901 (dans le contexte de la crise lainière de 1900 qui a jeté quantité de titres de charbonnages sur le marché) on dénonce, à l'origine de la prolongation anormale de la baisse jusqu'à la fin de l'année 1900, des « complicités autour de la

corbeille » ayant permis à « bon nombre de banquiers importants de la région de racheter les titres à vil prix... et de maintenir le magot des charbonnages dans la région<sup>16</sup>.

### *Après 1900, déconcentration du capital et perte partielle du contrôle régional ?*

Cependant, à partir de 1900, l'étroitesse structurelle du marché financier régional représente un obstacle à la valorisation des titres de charbonnages que les conseils d'administration autant que les actionnaires parisiens souhaiteraient plus forte. Or, elle est surtout due à la faiblesse de l'offre de titres régionaux : les secteurs-clés de l'économie régionale (textile, construction mécanique, industrie sucrière, chimie minérale avec Kuhlmann) ne sont pas cotés ; au sein même du compartiment des valeurs minières, la proportion du capital « flottant » du « premier charbonnage de France » (Mines de Lens) est très faible : de 1883 à 1900, les actions faisant l'objet de transferts par vente (et non par voie de succession ou autre), représentent au grand maximum 3,4 % du capital, et les actions circulent deux fois plus par mutation après décès.

Il faut donc rapidement élargir le marché des titres de charbonnages, pour améliorer leur valorisation. Le premier moyen est trouvé dans les divisions et subdivisions d'actions, dont la Compagnie de Courrières a donné l'exemple dès 1890, et qui se généralisent après 1900. Ainsi, Lens rend obligatoire la division de ses actions en centièmes en novembre 1900 ; en décembre 1903, ces centièmes, désormais appelés « actions », peuvent être divisés en dixièmes. Depuis les années 1890, au moment où se multiplient et se durcissent les grèves de mineurs, la division des actions de charbonnages est présentée comme une solution à la « question sociale » (permettre au mineur d'acheter des actions, pour « l'intéresser à son travail »). Mais la démocratisation du capital est purement illusoire, car sa l'envolée consécutive des cours exclut d'emblée les classes populaires de l'achat de titres. Ainsi à Lens, l'augmentation très rapide du nombre d'actionnaires (471 en 1890 ; 2009 en 1897 ; 10 464 en 1904 ; 86 349 en 1912) ne doit pas tromper : sur ce dernier chiffre, en octobre 1912, les 6425 actionnaires nominatifs (7,4 %) détiennent encore les 2/3 du capital. D'autre part, bien qu'on ait poussé à Lens l'illusion démocratique jusqu'à abaisser de moitié le nombre minimum d'actions dont la propriété est nécessaire pour participer aux assemblées générales, leur valeur boursière ne cesse d'augmenter, passant de 56 000 F en 1893 à 70 000 F en 1900 et 84 300 F en 1908 ; quant au conseil d'administration, le statut de société civile permet de le maintenir fermé sur les quelques familles qui l'occupent. Il n'en demeure pas moins que les fractionnements d'actions ont permis d'accroître rapidement et considérablement la valeur boursière des titres de charbonnages (x 2,6 entre 1897 et 1901), c'est-à-dire la valeur des portefeuilles des « grandes familles » qui en sont les principaux actionnaires.

Mais ils ne suffisent pas à résoudre l'étroitesse du marché et à faire disparaître ses irrégularités, comme le montre encore l'effondrement des cours fin 1900. Pour optimiser la valorisation des titres au moment où les distributions accrues de dividendes « chauffent » le marché, les compagnies de charbonnages du Nord-Pas-de-Calais demandent donc l'inscription à la cote de la Bourse de Paris (Béthune, la plus dépendante des marchés financiers, y est inscrite depuis 1876). C'est une émigration massive : Courrières, Dourges, Vicoigne-Noeux, Ligny-les-Aire en 1901 ; Lens, Bruay, Carvin, Marles en 1902. Dès 1909 les cotations sont plus nombreuses à Paris qu'à Lille. Au total, en 1913, Lille a perdu l'exclusivité pour dix charbonnages régionaux sur 27 présents à la cote, soit 37 % de l'effectif.

Amers de constater ce qui est pour eux une rupture de la solidarité de place (et de voir l'activité de la Bourse, c'est-à-dire leurs revenus, se réduire considérablement), les agents de change lillois tentent alors de

---

<sup>16</sup> En janvier 1901, protestant contre le projet de certaines grandes compagnies de charbonnages de faire coter leurs titres à Paris en raison de l'étroitesse du marché lillois, les agents de change lillois envoient aux conseils d'administration de ces compagnies une *Note confidentielle*, dans laquelle ils font valoir la sympathie et leur dépendance à l'égard de ces valeurs : « A Paris (...) les agents de change n'ont aucun intérêt personnel à ce qu'elles soient appréciées à leur juste valeur. Il n'en est pas de même à Lille où les charbonnages forment l'aliment principal, presque unique du marché, au lieu d'en être un accessoire sans grande importance, un hors-d'œuvre comme ce serait le cas pour Paris. Dans notre région, ces valeurs sont tellement appréciées et se trouvent en telles quantités dans les portefeuilles locaux qu'il en existe certainement pour plus de cent millions de francs rien que chez les parents ou alliés des Agents de change de Lille, ce qui ne peut qu'augmenter et stimuler l'intérêt et la sympathie qu'ils ont toujours témoignés pour les grandes compagnies houillères. » (C.A.M.T., Roubaix, 1994 055 099)

dissuader les compagnies minières de demander l'inscription à la cote parisienne<sup>17</sup> : il en résulterait la « publication forcée des résultats » et la « discussion (malveillante) de la légitimité des bénéfiques ainsi mis au grand jour ». Rien n'y fait, car les compagnies minières savent tenir le silence et préserver l'opacité : gardant, pour les deux tiers d'entre elles, le statut de sociétés civiles, elles ne sont pas obligées de publier leurs comptes ; et lorsque la société des Mines de Lens se met en 1907 à produire des bilans, ceux-ci sont en fait encore plus opaques que les comptes-rendus faits précédemment. D'autre part, la cotation à Paris ne signifie pas la perte du contrôle : les sièges sociaux des compagnies minières demeurent dans la région.

### III. Les effets de la concentration financière sur la construction de l'espace régional.

Quels sont les effets du contrôle d'une bonne partie des charbonnages du Pas-de-Calais et du Nord par les capitaux de la région lilloise sur le bassin minier et sur la région lilloise elle-même, et donc sur la construction de l'espace régional du Nord Pas-de-Calais ?

#### *Des flux financiers dissymétriques.*

Les flux financiers entre la région lilloise et le bassin minier ont été très dissymétriques. Dans le cas des Mines de Lens, sur la période 1860-1913 (en M.F) :

TOTAL DES CAPITAUX VENUS DE LILLE (CAPITAL VERSÉ + EMPRUNTS OBLIGATAIRES) [AUTOFINANCEMENT EXCLU]	4,3
TOTAL DES INVESTISSEMENTS (AUTOFINANCÉS)	144
TOTAL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS	233

Pour le patronat textile de la région lilloise, les charbonnages représentent une « poule aux œufs d'or ». La croissance des dividendes a connu trois phases (document 2) : de 1860 à 1871 dividendes x 2,5 (sur 12 ans) ; après le choc charbonnier de 1872-1875 au cours duquel les dividendes triplent, faible croissance dans les années 1880 (entre 1877 et 1898, dividendes x3 sur 20 ans) ; envolée après 1899 (x 3,5 entre 1894 et 1911).

Dans les années 1880, les « bénéfiques magnifiques » de Lens ont compensé les médiocres résultats de l'industrie de la toile, comme le montre dans son agenda-memorandum le fabricant de toiles lillois Scrive-Loyer, neveu et petit-fils de deux fondateurs des Mines de Lens. Celui-ci se dit d'ailleurs « heureux d'être dans une affaire qui marche bien », tandis que dans son entourage on s'intéresse à des charbonnages comme Biache Saint-Vaast, qu'on transforme en S.A., et qui sont des « affaires d'or ».<sup>18</sup>

<sup>17</sup> « Un grand inconvénient résulterait pour les Compagnies de la cotation de leurs titres à Paris, ce serait la publicité forcée des résultats des sociétés, la discussion de leurs comptes-rendus dans tous les journaux financiers, d'une façon parfois malveillante ou passionnée. Nous croyons que les Compagnies n'ont pas à se plaindre du silence relatif que les journaux observent sur leur compte tant qu'elles ne sont cotées qu'à Lille où le public prend ses renseignements ailleurs que dans leurs colonnes, mais une fois la cote obtenue à Paris, ce sera forcément la publication des bénéfiques actuellement obtenus et des comptes-rendus annuels, la discussion dans certaines feuilles prévenues ou malintentionnées de la légitimité des bénéfiques ainsi mis au grand jour et par suite de nouvelles armes ou de nouveaux prétextes fournis aux agitateurs et aux ennemis des Compagnies. Nous croyons inutiles d'insister sur ce point ; nous savons que les inconvénients d'une trop grande publicité ont été signalés dans les assemblées d'actionnaires de certaines de nos Compagnies, et nous en comprenons parfaitement les raisons politiques, économiques et sociales. » (*Note confidentielle aux compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais*, janvier 1901).

<sup>18</sup> 8 novembre 1886 : « Séance de Lens au Cercle du Nord présidée par Léonard Danel. L'on est heureux d'être dans une affaire qui marche bien. » (Les affaires de toiles étaient alors en pleine crise.)

10 novembre 1890 : « Séance de la Société de Lens, à l'hôtel de l'Europe, très intéressante. Surtout pour moi car on me nomme membre du conseil de surveillance en remplacement de Le Gavrian qui devient titulaire en remplacement d'Edouard Scrive [-Debuchy], mon oncle [mort en février 1890] qui a rempli ces fonctions pendant 27 ans. (...) La situation est toujours très belle et les bénéfiques magnifiques. »

2 juillet 1891 : « Je vais à Wazemmes où Ernest [Loyer, beau-frère de Scrive, filateur de coton] (...) me communique le projet de transformation de la Société de Biache-Saint-Waast en société anonyme. C'est une affaire d'or que cette affaire de Biache, où l'on reçoit jusqu'à 25 % du capital. »

Sa satisfaction ne contribue pas d'ailleurs à le rendre plus lucide sur les conditions de vie et de travail des mineurs (dont il est le patron) :

Juin 1886 : Scrive-Loyer vient de lire le roman de Zola, *Germinal* : « C'est superbe de vérité et de profondeur ! »



Mais pour la région lilloise, les bénéfices des charbonnages ne se réduisent pas au flux des dividendes. La croissance continue de la valeur des actions, sous l'effet combiné de l'autofinancement et de la valorisation boursière, font du « magot » des charbonnages une source supplémentaire de crédit pour les « grandes familles » qui les détiennent et qui contrôlent l'économie régionale : il sert de lubrifiant au sein des circuits privés du crédit, et accroît l'accès de ces dernières au crédit bancaire, notamment à l'escompte direct de la Banque de France à partir du moment où celle-ci accepte des titres « non réglementaires » en garantie.

### *Quelle influence sur le capitalisme régional ?*

Par ailleurs, l'expérience du financement d'une industrie lourde comme les charbonnages par les capitaux du textile a-t-elle eu une influence sur l'évolution du capitalisme régional (caractérisé par la prépondérance du capitalisme familial) ?

La pratique du statut juridique de la société civile par actions a permis aux industriels lillois de vaincre leur répugnance à l'égard de la société anonyme, que Scrive-Labbe lui-même, fondateur des Mines de Lens, exprimait dans les années 1830 :

« Nous sommes des fabricants sérieux, nous ne vivons pas sur des actions au porteur, nous ne voulons pas jeter aux chiens un nom qui compte déjà honorablement parmi les industriels ».

Elle leur a en effet montré que la S.A., qui remédie à certaines faiblesses du capitalisme familial (elle facilite la transmission des parts sociales, notamment lors des successions), n'est pas incompatible avec l'indépendance et le maintien du contrôle par les fondateurs, et qu'elle est soluble dans le capitalisme familial. Et de fait, l'acclimatation de la S.A. dans la région lilloise, explique son développement près 1895 : les plus grosses S.A. créées sur la place sont des entreprises textiles familiales, notamment roubaisiennes.

En revanche, l'expérience du financement des charbonnages n'a pas empêché la sclérose du système bancaire régional, resté figé sur le crédit commercial, c'est-à-dire le crédit à court terme (adapté aux besoins de l'industrie textile). On aurait pu penser en effet qu'elle aurait pu faire évoluer le système financier lillois, favoriser en particulier la création d'établissements financiers tournés vers le développement des industries plus capitalistiques que le textile. Mais il n'en est rien. D'abord parce que ce sont les recettes du capitalisme familial qui sont appliquées au financement des charbonnages : autofinancement (dans le cadre d'une comptabilité de flux, de dépenses et de recettes, qui perdure longtemps – à Lens jusqu'en 1906) et endettement à court terme. Mais aussi parce qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la concurrence interbancaire et la pléthore des capitaux sur la place, accrue d'ailleurs par l'afflux des dividendes des charbonnages, ont poussé les institutions bancaires, parisiennes notamment, à accorder facilement des crédits abondants. Ainsi en 1911, la Banque de France, qui fait désormais la chasse au gros papier pour développer son escompte direct, escompte 4 traites de 1 M.F chacune (papier à deux signatures), tirées par la Société des Mines de Lens sur quatre de ses administrateurs (Théodore Barrois, Bigo-Danel, Alfred Descamps, et Albert Motte), tous qualifiés de « grosses situations ». Ce crédit est renouvelé jusqu'en 1913. La Banque de France croit ce crédit de 4 MF justifié par des travaux neufs, alors qu'il l'est en réalité par une politique de distribution très généreuse de dividendes.

### *L'exploitation de la ressource, entre rente charbonnière et économie de prélèvement*

Quel bilan dresser au point de vue du développement industriel ?

Dans le bassin du Pas-de-Calais, l'exploitation des charbonnages s'est traduite par une « croissance sans développement », selon l'expression de Marcel Gillet, qui souligne l'importance de la ponction réalisée par les « politiques de dividendes ». Et de fait, à Lens, compagnie dont l'effort d'autofinancement est un des plus élevés sinon le plus élevé, la part des dividendes dans les bénéfices bruts est rarement inférieure à 50 % et tend même à augmenter jusqu'à 70 % au début du XX<sup>e</sup> siècle (dans le textile, le chiffre est très inférieur). Certes, au début du XX<sup>e</sup> siècle la stratégie d'intégration, tardivement développée, notamment par les Mines de Lens, amène le développement de la sidérurgie dans le bassin minier (1911, Société métallurgique de Pont-à-Vendin, filiale commune créée avec la Société de Commentry, Fourchambault et Decazeville et qui donne à Lens un débouché à son coke) et de la production d'électricité :

- Compagnie électrique du Nord, filiale des Mines de Lens (fondée en 1904, siège social à Douai, capital initial de 2 M. porté à 3 M. en 1907 puis à 6 M. en 1910), dans laquelle elle brûle « les flammes perdues et les gaz en excédent » de ses fours à coke ;
- Société artésienne de force et lumière, filiale des Mines de Bruay (fondée en 1910, siège social à Arras, capital initial de 800 000 F porté à 5,2 M. en 1912) ;
- Société béthunoise d'éclairage et d'énergie, filiale des Mines de Béthune (fondée en 1909, siège social à Bruay, capital initial de 750 000 F porté à 3,75 M. en 1912).

Mais il semble, du moins dans le cas de la filiale des mines de Lens, que l'activité de ces filiales électriques consiste surtout à produire et à vendre de l'électricité à des sociétés distributrices, qui se chargent de l'établissement des réseaux.

En tout cas, dans la région lilloise, les industriels textiles ne s'intéressent guère à la production et à la distribution d'électricité, laissées essentiellement aux groupes parisien (Giros-Loucheur) et belge (Union des Tramways de Bruxelles), auxquels les compagnies minières qu'ils contrôlent vendent le charbon... Ce désintérêt, et partant, l'absence de diversification et de modernisation du tissu industriel de la région lilloise, sont liés en partie à la rente charbonnière.

### **Conclusion**

Si, dans le bassin minier, l'exploitation charbonnière s'est traduite par une « croissance sans développement », et que, dans la région lilloise, elle a freiné la diversification industrielle et n'a pas empêché la sclérose du système financier, à quel territoire a-t-elle donc profité ?

En réalité, pour les « grandes familles » de la région lilloise, principaux actionnaires des charbonnages, la question ne se pose pas en ces termes. Elles estiment en effet incarner la région : comme l'expriment alors les tenants du mouvement régionaliste et familial qui se développe au début du XX<sup>e</sup> siècle et plus encore après guerre, la « région » n'est pas un territoire, mais une « fédération de familles ». Partant, ce qui est bon pour les grands groupes familiaux est bon pour la région, sans que la réciproque soit vraie.